



CONSEIL GÉNÉRAL DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Saint-Pierre, le 26 AOUT 2008

Madame Annick GIRARDIN
Député de la Collectivité Territoriale
de Saint-Pierre-et-Miquelon

SAINT-PIERRE

Madame le Député,

Le 12 février dernier, je faisais appel à vous, en votre qualité de parlementaire, afin que, conformément à votre engagement de campagne électorale, vous obteniez du Gouvernement le doublement de la dotation de continuité territoriale.

Dans le courant du mois de juin, en réponse à votre courrier du 6 mars 2008, un bilan financier vous était communiqué, pour vous permettre, selon vos termes, "d'agir en urgence et demander une subvention exceptionnelle pour l'année 2008 au bénéfice de la Collectivité Territoriale".

Sans nouvelle de votre intervention, je tire à nouveau la sonnette d'alarme. Le tableau ci-joint laisse apparaître qu'au 31 août 2008, le reste sur la dotation 2008 s'élève à cinq mille huit cent cinquante cinq euros (5855 €). Il va sans dire que, très vite, les demandes ne pourront pas être satisfaites.

Je me refuse cependant à accepter l'idée que la plupart des voyageurs du second semestre soient pénalisés faute de crédits supplémentaires, crédits que, je vous le rappelle, vous vous êtes engagés à obtenir.

Je compte sur votre diligence pour que nous puissions clôturer l'année 2008 dans des conditions équitables.

Veuillez agréer, Madame le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président,

Stéphane ARTANO

CONTINUITÉ TERRITORIALE 2008

Situation au 31 Aout 2008

DOTATION 2008	DOSSIERS PAYES AU 31/08/08	DOSSIERS EN ATTENTE DETRAITEMENT	RESTE SUR DOTATION
131 555 €	119 720 €	5 980 €	5 855 €

Nombre de bénéficiaires au 31 août 2008 : 471